

Service instructeur
Direction de la Solidarité

N° 4^e/60-07

Service consulté

Ville de Brunstatt
Rénovation d'un bâtiment communal pour les permanences
de l'assistante sociale

Résumé : *La Ville de Brunstatt entreprend un chantier de réaménagement du rez-de-chaussée d'un bâtiment contigu à la Mairie, en vue principalement de la tenue des permanences de l'assistante sociale. Une demande de subvention en date du 17 novembre 2006 a été déposée pour le financement partiel de ce projet.*

La ville de Brunstatt présente un projet de rénovation du rez-de-chaussée d'un bâtiment contigu à la Mairie, sis 2 rue du Château, pour créer les conditions appropriées à la tenue de permanences de l'assistante sociale. Il convient de préciser que le nombre croissant de consultations et la nécessité d'améliorer la confidentialité des entretiens justifient la mise à disposition de locaux mieux adaptés.

Ceux-ci se composeraient d'un hall d'accueil, de 2 bureaux et de sanitaires hommes, femmes, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Par courrier du 12 décembre 2006, la ville de Brunstatt a été autorisée à démarrer les travaux qui seront réalisés en régie (à l'exception de la pose de la porte d'entrée).

La notice descriptive résume le projet technique qui consiste principalement en travaux de menuiserie, peinture, revêtement de sol, doublage de cloisons, pose de faux plafonds, travaux d'électricité.

Le coût total H.T de l'opération subventionnable s'élève à 30 015 €.

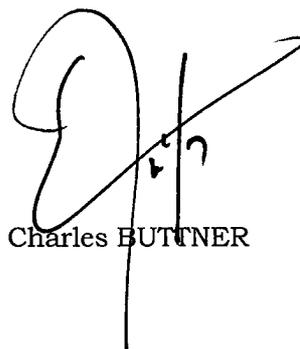
Le montant H.T subventionnable est ramené à 23794 € après déduction des luminaires pour 1068 € H.T, des équipements sanitaires pour 1318 € et en limitant les heures en régie à 50% du coût de l'opération.

Compte tenu du taux de 18% appliqué aux bâtiments communaux à vocation sociale, la subvention s'élève à 4283 €.

	AP	CP		TOTAL CP 2007
		I	F	
Programme	4 283€	4 283 €	-	4 283 €
TOTAUX	4 283€	4 283 €-	-	4283 €

Compte tenu du montant de la subvention, un versement unique interviendra en fin de réalisation de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER